



## PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Bureau du Conseil de gestion  
Séance du 19 juin 2020

Délibération  
PNMBA\_bur\_2020\_14

### **Avis sur le projet d'arrêté prolongeant la durée de l'AOT relative à l'opération de réhabilitation sur le banc de Bourrut**

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté inter préfectoral n°2019-53 du 3 juillet 2019 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMBA\_2016\_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération n°2017-05 du 21 février 2017 du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité portant délégations données aux Conseils de gestion des parcs naturels marins,
- Vu** la délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité portant approbation du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,
- Vu** la délibération n°2020-05 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité du 3 mars 2020, portant délégation au conseil de gestion pour se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités dans les conditions prévues à l'article L.334-5 du Code de l'environnement,
- Vu** la saisine de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde du 09 juin 2020 sur un projet d'arrêté portant sur la prolongation de l'autorisation d'occupation temporaire d'une dépendance du domaine public maritime pour la réalisation d'une opération de réhabilitation de friches ostréicoles sur le banc de Bourrut, sur la commune de Lanton.

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau du Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Considérant les éléments du dossier de saisine transmis par la DDTM de la Gironde,

Considérant le dossier présenté lors du Conseil de gestion du 29 novembre 2019,

Considérant le maintien du périmètre et de la nature des travaux entre 2020 et 2021,

Considérant le maintien des suivis environnementaux mis en place en 2020 pour le chantier 2021,

Considérant la nouvelle modalité d'intervention prévue pour le chantier 2021 et son essai envisagé dès l'automne 2020,

Considérant l'absence de suivi des impacts potentiels sur l'avifaune pour le chantier 2020 et les démarches entreprises par le SIBA avec la SEPANSO Aquitaine,

#### **Article 1 :**

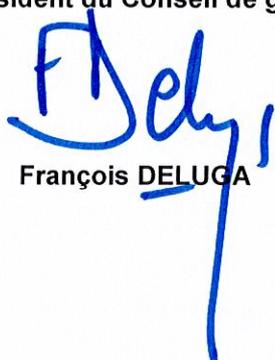
Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet d'arrêté prolongeant la durée de l'AOT relative à l'opération de réhabilitation sur le banc de Bourrut, assorti des prescriptions suivantes :

- Renseigner le protocole prévu pour la mise en œuvre et pour l'évaluation de la nouvelle modalité d'intervention envisagée en 2020 et 2021 ;
- Mettre en place un suivi effectif, spécifique au chantier 2021, pour renseigner et évaluer les effets potentiels de l'opération sur l'avifaune.

**Article 2 :**

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

**Le Président du Conseil de gestion**



Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Deluga'.

**François DELUGA**